



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**N°20/094**  
**Grand Port Maritime du Havre**

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre (GPMH) et l'EARL DE L'OISELIERE ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° CUT 20-005 le 30/10/2020, portant sur la dépendance du domaine public située sur la commune de Sandouville en vue d'une activité à caractère agricole.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3,4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, au regard des caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques et fonctionnelles.

Description de la dépendance : Une parcelle de terrain (lots n°7 et 8) d'une superficie de 5,72 ha  
Durée de la convention : 3,5 ans environ à compter du 30/01/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° CUT 20-005 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@havre-port.fr](mailto:clientzip@havre-port.fr)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.